



ELECTIONS
AUX CONSEILS
DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Scrutin du 22 novembre 2016

LISTE DE CANDIDATS BIATSS

Secteur électoral : Guadeloupe Martinique

Pour l'élection au :

Conseil d'Administration

Conseil Académique : CFVU CR

Dans le collège..... BIATSS..... Nombre de sièges à pourvoir : 2.....

Nom de la liste : Nouvelles ambitions pour l'Université des Antilles, ses personnels et ses usagers

Appartenance ou soutien : FSU

Assesseurs :

Scrutateurs :

N°	Nom et prénom	Affectation
1	MAMES Patricia	SCD, Campus de Schoelcher
2	ODENT-ALLET Patrick	SCD, Campus de Schoelcher
3		
4		
5		
6		
7		
8		

A Schoelcher, le 07/11/2016

Nom et signature du délégué de la liste

MAMES Patricia / MAMES

N. B : Les listes dactylographiées doivent être déposées au plus tard le **jeudi 10 novembre 2016 à 13 heures, heure limite.**

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Joindre à la liste les déclarations individuelles de candidature



Nouvelles ambitions

pour l'Université des Antilles, ses personnels et ses usagers

Programme des listes syndicales affiliées la FSU (SNESUP-FSU et SNASUB-FSU)

L'université des Antilles inaugure une nouvelle ère riche de promesses : unie autour de deux pôles autonomes, elle se doit d'être résolument tournée vers l'avenir, à la fois ancrée dans deux territoires et ouverte au monde. Les élections des représentants aux conseils de l'Université des Antilles sont l'opportunité de défendre de nouvelles ambitions pour l'établissement, ses personnels et ses usagers. C'est en ce sens que nous vous proposons d'œuvrer en tant qu'élu.e.s aux conseils d'établissement pour que l'UA soit une université de référence dans la Caraïbe et au-delà. Et pour cela, il est nécessaire de conserver notre indépendance de pensée et d'action, et de travailler ensemble pour éviter des oppositions qui nuisent depuis trop longtemps au bon fonctionnement de notre institution.

Les organisations syndicales affiliées FSU souhaitent contribuer au débat en soumettant **25 propositions pour un nouveau projet d'établissement, résolument inscrites dans le cadre du service public à vocation scientifique, éducative et culturelle**. Ce cadre implique le rejet des revendications partisans, des mirages insularistes, le rejet d'un assujettissement aux politiques régionales et le rejet d'une instrumentalisation de l'enseignement supérieur par les forces économiques.

La loi sur les Libertés et responsabilités de l'université (LRU) de 2007 donne de grandes responsabilités à l'Université des Antilles mais appelle à une grande vigilance quant à son application totale avec le passage aux Responsabilités et compétences élargies (RCE). L'exemple d'autres universités nous inquiète, car nombreuses sont celles qui désormais sont sous tutelle ou susceptibles de l'être, **nulle part les moyens n'ont été à la hauteur des responsabilités dévolues aux établissements, obligeant certaines universités à amputer voire fermer des formations, précariser leur personnel, réduire leurs activités de recherche**.

À cela s'ajoutent les contrecoups institutionnels et financiers de la crise traversée par notre établissement depuis trois ans, contrecoups dont il n'est pas aisé de mesurer toute la portée, mais qui ont ébranlé à la fois l'institution et le « vivre ensemble » de la communauté, mais aussi l'équilibre financier, du fait de comportements inadmissibles d'universitaires que le CNESER a sanctionnés et du fait de malversations présumées à propos desquelles la justice est encore appelée à s'exprimer.

Ce projet, qui s'articule autour de **25 propositions**, est bien celui d'une Université des Antilles tournée vers l'avenir et non pas le projet d'un seul Pôle ou d'un territoire. Ces propositions se déclinent autour de cinq principes :

- une institution fondée sur la démocratie et le respect de chacun ;
- une amélioration des outils indispensables au développement d'un service public d'enseignement supérieur dans la Caraïbe francophone ;
- une offre de formation diversifiée et la promotion de l'action culturelle ; un rayonnement scientifique de l'UA s'appuyant sur des laboratoires de recherche structurés et des projets de qualité bien identifiés, adossés à des réseaux régionaux, nationaux et internationaux ;
- une amélioration des conditions de travail de tous les personnels (enseignants et non-enseignants).





Consolider l'Université des Antilles

Proposition n°1. Défendre l'Université des Antilles ;

Proposition n°2. Définir, dans les statuts des Pôles, un équilibre des pouvoirs sur les pôles en ménageant l'intégration des composantes plutôt que leur absorption. Sanctuariser les services communs et corriger la répartition inéquitable des moyens qui ont freiné le développement de certains d'entre eux ;

Proposition n°3. Création d'une mission universitaire à l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Proposition n°4. Respecter l'expression du droit syndical et encourager la participation des étudiants à la vie démocratique de l'établissement ;

Améliorer les outils indispensables au développement d'un service public d'enseignement supérieur dans la Caraïbe francophone

Proposition n°5. Moderniser le site Internet de l'établissement en plaçant au cœur de cette modernisation le travail collaboratif ;

Proposition n°6. Doter l'établissement du système d'information indispensable à son fonctionnement ;

Proposition n°7. Créer et budgétiser un plan pluriannuel de développement des outils numériques ;

Proposition n°8. Créer et budgétiser un plan pluriannuel de développement de l'Observatoire de la vie étudiante et lui donner la place qu'il doit tenir dans la définition de l'offre de formation et dans la politique d'accueil des étudiants ;

Proposition n°9. Promouvoir la transparence à tous les niveaux : procédures, réunions des instances, calendriers des démarches, collégialité des prises de décisions, publications des données de l'établissement.

Pour une offre de formation diversifiée et le développement de l'action culturelle

Proposition n°10. Défendre une offre de formation aussi étendue que possible en l'adaptant tant aux contextes locaux qu'aux besoins de mobilité des étudiants ;

Proposition n°11. Favoriser le développement de l'enseignement à distance ;

Proposition n°12. Favoriser le développement de la formation continue ;

Proposition n°13. Placer les échanges internationaux au cœur du rayonnement scientifique de l'établissement ;

Proposition n°14. Rénover les pratiques pédagogiques au sein de l'établissement ;

Proposition n°15. Réaliser une réelle intégration des ESPÉ dans l'offre de formation de l'établissement ;

Proposition n°16. Doter les ESPÉ des moyens nécessaires pour favoriser un accompagnement qualitatif à la réussite aux concours en réduisant l'écart entre le nombre d'inscrits et le nombre d'admis ;

Proposition n°17. Créer une mission dévolue à l'action culturelle (fonction de vice-président à l'action culturelle et ligne budgétaire) ;

Proposition n°18. Budgétiser un plan pluriannuel pour créer et entretenir d'un espace dédié à l'action culturelle ;

Pour le rayonnement scientifique de l'UA

Proposition n°19. Créer une mission pour la diffusion et la vulgarisation du savoir produit à l'Université ;

Proposition n°20. Promouvoir une recherche d'excellence ancrée dans nos territoires ;

Proposition n°21. Promouvoir la structuration et le développement des pôles de recherches, mutualisation de moyens de veille scientifique et d'aide au montage de projets ;

Proposition n°22. Favoriser l'intégration des jeunes chercheurs par une valorisation de leurs recherches, favoriser l'aménagement des projets carrières des enseignants chercheurs ;

Améliorer les conditions de travail de tous (personnels et usagers)

Proposition n°23. Transformer les campus universitaires en lieux de vie ;

Proposition n°24. Créer et budgétiser un plan pluriannuel de développement des compétences. Établissement de critères concertés, précis et publicisés pour l'avancement de carrière ou l'attribution des primes. Création et budgétisation d'un plan de résorption de la précarité ;

Proposition n°25. Mener une politique résolue contre le harcèlement moral et sexuel.